

CONCESSIONS AUTOROUTIÈRES

DES PROFITS FUTURS À PARTAGER ÉQUITABLEMENT
AVEC L'ÉTAT ET LES USAGERS

Le 16 septembre 2020, la commission d'enquête sur le contrôle, la régulation et l'évolution des concessions autoroutières, créée à l'initiative du groupe Union Centriste rend ses conclusions.

Président de la commission d'enquête : Éric Jeansannetas
(Rassemblement Démocratique et Social Européen)

Rapporteur : Vincent Delahaye (Union Centriste)

CHIFFRES CLEFS

Plus de **9 100** kilomètres
d'autoroutes concédées en France

18 SCA (sociétés concessionnaires d'autoroutes)

3 acteurs clefs : Vinci (ASF et Cofiroute),
Eiffage (APRR) et Abertis (Sanef)

7 concessions « historiques »
prendront fin entre 2031 et 2036

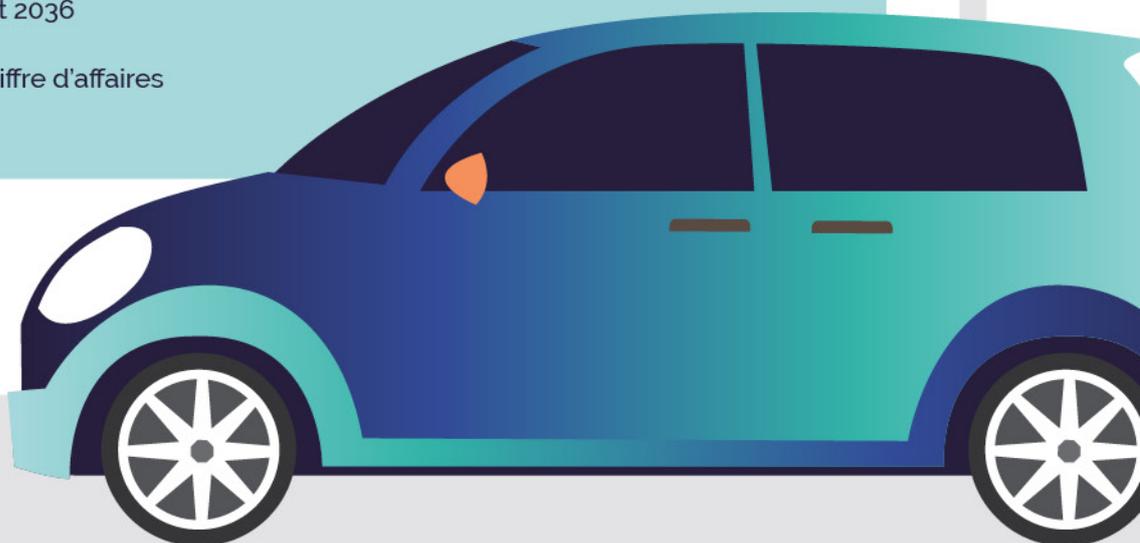
10,4 milliards € de chiffre d'affaires

3,1 milliards € de résultat net

2,9 milliards € de dividendes

28,9 milliards € d'endettement
financier net

données 2018

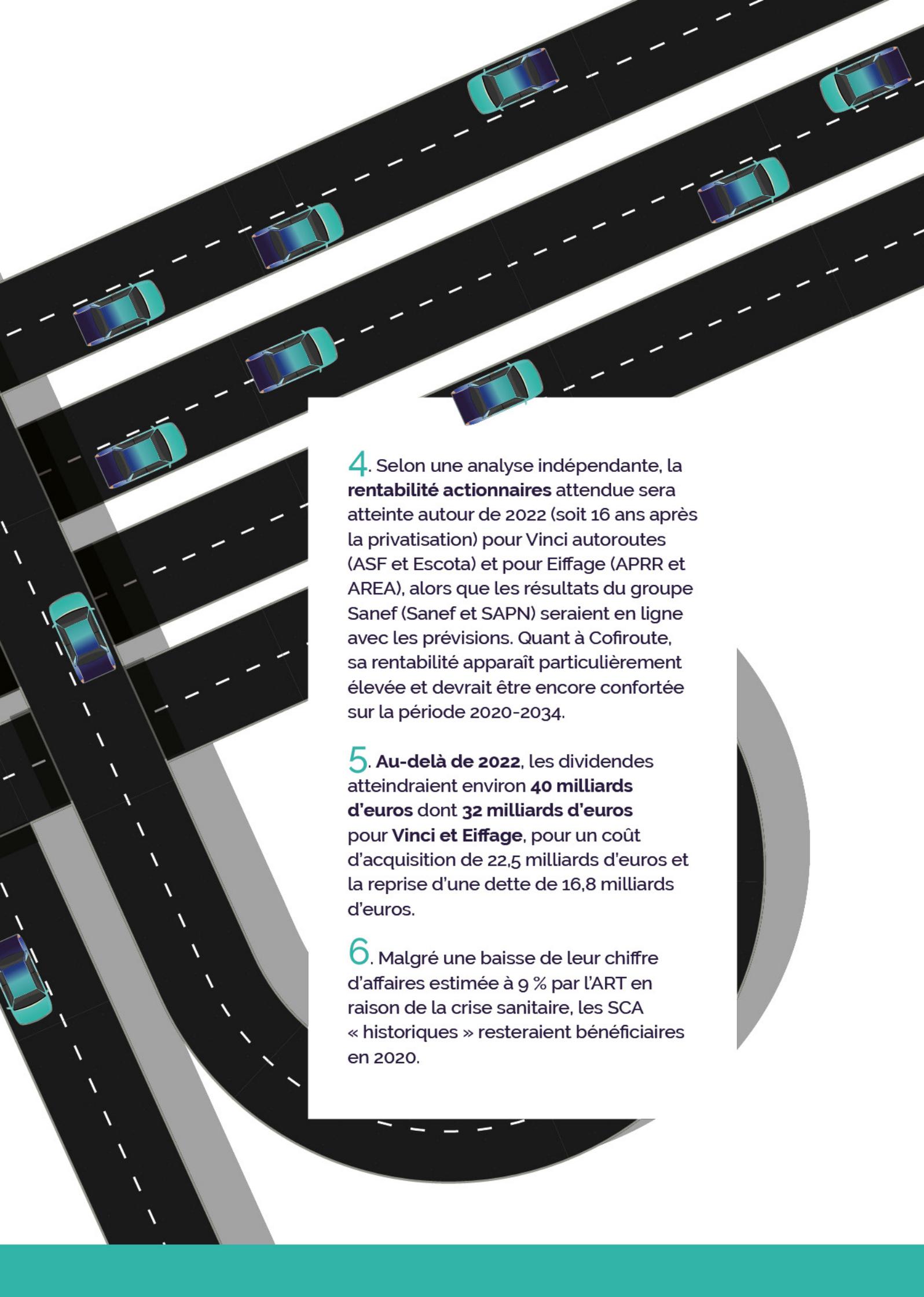


LES CONSTATS

1. Le choix d'un transfert des sociétés concessionnaires d'autoroutes (SCA) « historiques » au secteur privé en deux temps (ouverture du capital à partir de 2002 puis privatisation en 2006) s'est traduit par **une perte de recettes de 6,5 milliards d'euros pour l'État.**

2. La cession des SCA au secteur privé n'a été précédée ni d'une révision des contrats de concession, ni d'une définition de l'équilibre économique et financier des concessions, **plaçant l'État dans une position de faiblesse vis-à-vis des nouveaux actionnaires des SCA.**

3. La loi Macron de 2015 a permis d'améliorer la transparence du secteur en confiant une mission de régulation à l'**Autorité de régulation des transports (ART).**



4. Selon une analyse indépendante, la **rentabilité actionnaires** attendue sera atteinte autour de 2022 (soit 16 ans après la privatisation) pour Vinci autoroutes (ASF et Escota) et pour Eiffage (APRR et AREA), alors que les résultats du groupe Sanef (Sanef et SAPN) seraient en ligne avec les prévisions. Quant à Cofiroute, sa rentabilité apparaît particulièrement élevée et devrait être encore confortée sur la période 2020-2034.

5. **Au-delà de 2022**, les dividendes atteindraient environ **40 milliards d'euros** dont **32 milliards d'euros** pour **Vinci et Eiffage**, pour un coût d'acquisition de 22,5 milliards d'euros et la reprise d'une dette de 16,8 milliards d'euros.

6. Malgré une baisse de leur chiffre d'affaires estimée à 9 % par l'ART en raison de la crise sanitaire, les SCA « historiques » resteraient bénéficiaires en 2020.

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

RECOMMANDATION 1

Renforcer le contrôle et la régulation du secteur autoroutier concédé

- Accroître les moyens de contrôle de l'Autorité de régulation des transports et conforter son indépendance
- Consolider les moyens des services de l'État
- Renforcer le rôle et la composition du comité des usagers

RECOMMANDATION 2

Assurer un contrôle plus étroit des marchés des SCA

- Renforcer l'effectivité des décisions de l'ART en matière de contrôle des marchés des SCA
- Renforcer les moyens de contrôle des marchés des concessions
- Développer le contrôle des sous-concessions

RECOMMANDATION 3

Négocier une amélioration du service aux usagers

- Organiser un sommet des autoroutes pour définir l'équilibre économique et financier des contrats de concession et définir des marges de négociation avec les SCA
- Faire évoluer les tarifs de péage sans nouvel allongement des concessions
- Inciter les SCA à mettre en œuvre des investissements sans contrepartie pour développer le covoiturage, les transports collectifs, les véhicules électriques
- Négocier une augmentation de la participation des SCA historiques au financement de l'AFITF (Agence de financement des infrastructures de transport de France)

RECOMMANDATION 4

Préparer la fin des concessions

- Ne plus proroger la durée des concessions
- Etablir sans tarder des inventaires précis et consensuels des biens de retour et identifier les biens de reprise qui pourraient être utiles au concédant
- Veiller à ce que les SCA maintiennent un haut niveau d'investissement pour assurer l'entretien des infrastructures et préparer la remise en bon état des biens en fin de concession

RECOMMANDATION 5

Anticiper la gestion future des autoroutes

- Limiter à 15 ans la durée des futures concessions sur le réseau existant et ne nécessitant pas de travaux importants
- Prévoir des clauses de revoyure tous les 5 ans afin de prévenir la réapparition d'une rente numérique dans les enceintes multilatérales
- Encadrer l'équilibre des contrats de concession par des clauses de plafonnement de la rentabilité : clauses de partage des gains d'exploitation et des gains de refinancement, clauses de modération tarifaire